

CONTROIS-EN-SOLOGNE

C

2026

02 54 79 53 22

www.controis-en-sologne.fr



SOMMAIRE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



Le Controis
en Sologne

Contres • Feings
Fougères sur Bièvre
Ouchamps • Thenay

L'environnement économique

Contexte macroéconomique

Projet de loi finance 2026

Situation financière de la collectivité

Situation rétrospective

Projection résultat 2025

Orientation budgétaire 2026

Budgets Annexes

Budget Commune - fonctionnement

Budget Commune - investissement

Budget Commune Dettes & ratios

03

08

01





Contexte macroéconomique

Dans ses dernières Perspectives économiques, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) anticipe une croissance du PIB mondial de 3,2 % en 2025, avant une nette décélération à 2,9 % en 2026. Si l'activité a mieux résisté que prévu face aux politiques protectionnistes des États-Unis, les tensions commerciales et l'inflation risquent de freiner l'élan de l'économie mondiale.

Des moteurs temporaires en 2025

L'OCDE souligne que plusieurs facteurs ont soutenu l'activité cette année : investissements massifs dans l'intelligence artificielle, relance budgétaire en Chine, hausse de la production industrielle et accélération des exportations pour anticiper les nouveaux droits de douane américains. Ces effets, qualifiés de « positifs mais de courte durée », devraient s'estomper dès le second semestre 2025.

Les États-Unis en première ligne du ralentissement

La première économie mondiale connaîtra le coup de frein le plus marqué. Après une progression du PIB de 2,8 % en 2024, la croissance américaine devrait tomber à 1,8 % en 2025, puis 1,5 % en 2026, son rythme le plus faible depuis la crise de 2009. La hausse des droits de douane moyens à 19,5 %, la baisse de l'immigration et la réduction du nombre d'agents publics fédéraux pèseront sur l'activité, malgré la vigueur des investissements dans les technologies de pointe.

Une Europe et une Chine confrontées à des vents contraires

La zone euro verrait sa croissance passer de 1,2 % en 2025 à **1 % en 2026**, freinée par les tensions commerciales et l'incertitude politique. La Chine, malgré des subventions et des dépenses budgétaires importantes, devrait ralentir de 4,9 % en 2025 à 4,4 % en 2026, l'effet des mesures de soutien s'atténuant face à la montée des barrières commerciales américaines.

Inflation persistante et dilemme pour les banques centrales

L'inflation globale devrait reculer de 3,4 % en 2025 à 2,9 % en 2026, mais les services, le logement et l'alimentation resteront coûteux. Les banques centrales, confrontées à des marchés de l'emploi qui s'essoufflent, hésitent à assouplir leur politique monétaire, au risque d'alimenter de nouvelles tensions sur les prix et de fragiliser leur crédibilité.

Des marchés financiers toujours euphoriques malgré les risques

Malgré ce contexte, les marchés boursiers restent dynamiques et les coûts d'emprunt bas, mais l'OCDE alerte sur des valorisations d'actifs éloignées des fondamentaux et sur les risques liés à la volatilité des cryptoactifs, de plus en plus interconnectés au système financier traditionnel.

Des scénarios incertains pour 2026

L'organisation prévient qu'une nouvelle vague de hausses tarifaires, un regain d'inflation ou une prise de conscience des marchés face aux fragilités budgétaires pourraient provoquer un ralentissement plus marqué. À l'inverse, un assouplissement commercial et une adoption accélérée de l'intelligence artificielle pourraient améliorer les perspectives de productivité et de croissance.

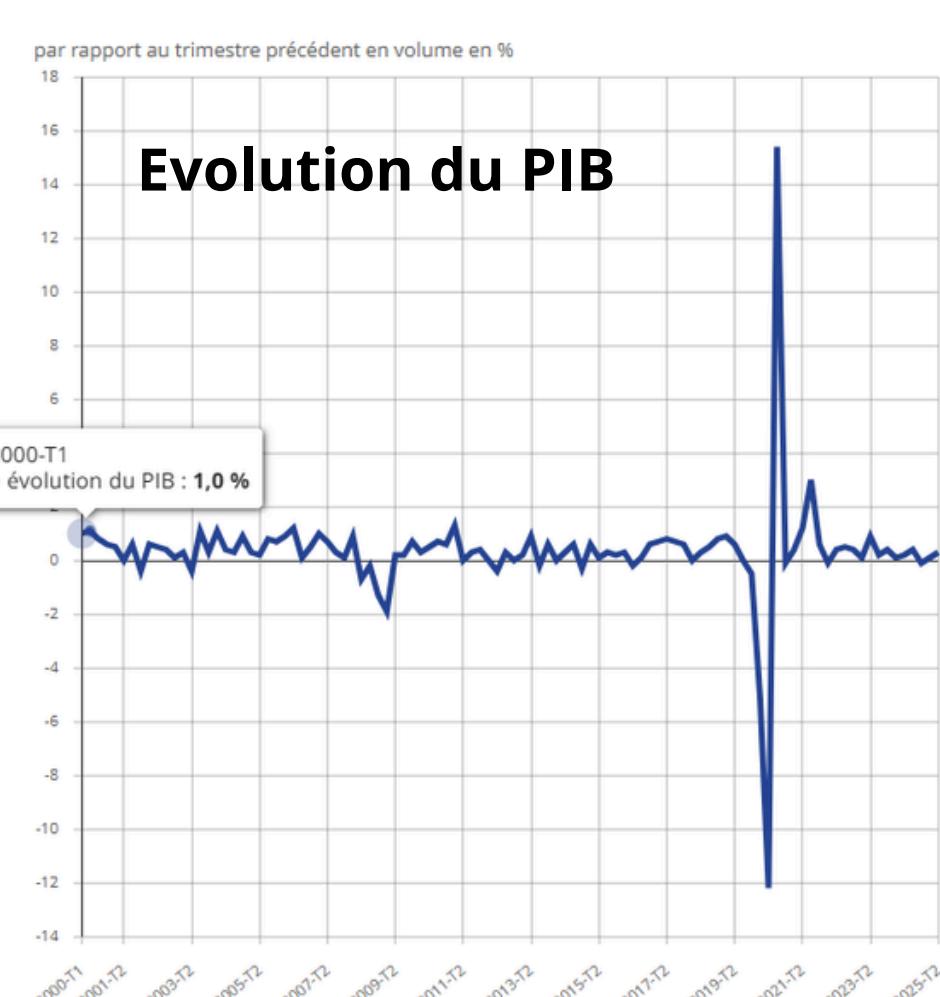


L'économie française devrait progresser un peu plus fortement qu'attendu précédemment en 2025, a annoncé mercredi 10 septembre 2025 l'INSEE, dans un contexte d'incertitudes internationales et nationales qui pourraient toutefois fragiliser l'activité.

Dans sa nouvelle note de conjoncture publiée, l'INSEE a indiqué que la croissance du Produit intérieur brut (PIB) atteindrait **0,8%** sur l'ensemble de l'année 2025 en France contre une précédente prévision de 0,6% en juin et alors que le gouvernement français anticipe de son côté une croissance de 0,7% pour cette année.



Note : données révisées ; les volumes sont mesurés aux prix de l'année précédente chaînés et corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables.
Lecture : au 2^e trimestre 2025 le produit intérieur brut (PIB) en volume augmente de 0,3 % par rapport au trimestre précédent.
Champ : France.
Source : Insee, [comptes nationaux trimestriels - base 2020](#).



Le taux de croissance atteindrait 0,3% au troisième trimestre 2025 et 0,2% au quatrième trimestre, contre 0,2% prévu initialement pour les deux périodes.

Au deuxième trimestre, le PIB a progressé de 0,3%, contre +0,2% attendu, soutenu par les échanges touristiques et "l'exceptionnel dynamisme de la production manufacturière en juin, en particulier dans l'aéronautique".

Après une croissance de 1,1% en 2024, l'activité en France serait maintenue à flot en 2025 par quelques branches comme le tourisme, le marché immobilier, l'agriculture et l'aéronautique où la production augmenterait de 7% sur l'année, a détaillé l'INSEE.

Au total, les moteurs de l'économie française en 2025 ne semblent pas pérennes. La demande intérieure ralentirait, en particulier du fait de la consommation des ménages, et la croissance s'expliquerait comptablement par un fort mouvement de reconstitution de stocks, après deux années où les entreprises les avaient massivement sollicités, s'est inquiété l'INSEE.

La consommation des ménages, moteur traditionnel de la croissance française, **devrait augmenter de 0,5% cette année**, moins vite que le pouvoir d'achat (+0,8%), tandis que le taux d'épargne atteindrait 18,5%, à son plus haut niveau depuis 45 ans (exception faite des deux années de crise sanitaire).

Plusieurs aléas entourent cette "prévision", a prévenu l'INSEE, citant "l'imprévisibilité de l'administration américaine", le marché pétrolier volatil et l'incertitude politique en France qui pourrait fragiliser l'activité ou "débloquer enfin les comportements d'achat" en cas de rétablissement rapide de la confiance. Grâce à une "quasi-stabilisation de l'emploi", le taux de chômage augmenterait quant à lui "un peu" **en fin d'année à 7,6%** de la population active.

L'inflation s'établirait à 1,2% sur un an en décembre 2025 et l'inflation sous-jacente à 1,5%, en légère hausse par rapport à août (respectivement +0,9% et +1,3 %), a également indiqué l'Insee.

+ 2 %

**Inflation 2024
(moyenne
annuelle)**
Insee, janvier 2025

+ 4,9 %

**Inflation 2023
(moyenne
annuelle)**
Insee, janvier 2025

+ 5,2 %

**Inflation 2022
(moyenne
annuelle)**
Insee, janvier 2025

L'inflation est la hausse globale des prix (biens et services), calculée par l'Insee au moyen de l'indice des prix à la consommation (IPC). L'IPC mesure la variation moyenne des prix d'un panier de biens et services.

L'INSEE mesure l'évolution de l'indice des prix chaque mois selon deux approches :

- ✓ le glissement annuel, qui compare les prix d'un mois de l'année à ceux du même mois de l'année précédente
- ✓ la moyenne annuelle, qui compare les prix d'une année donnée à ceux de l'année précédente.

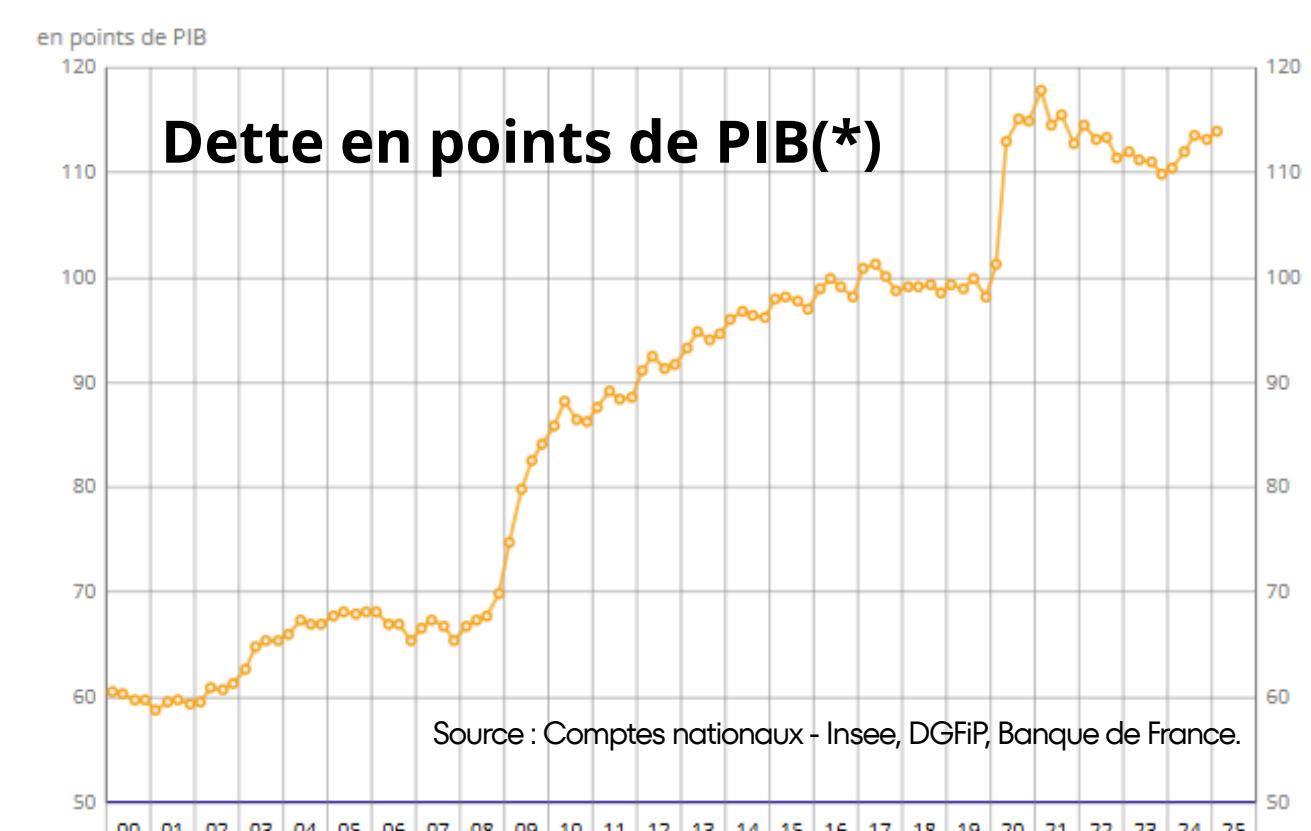
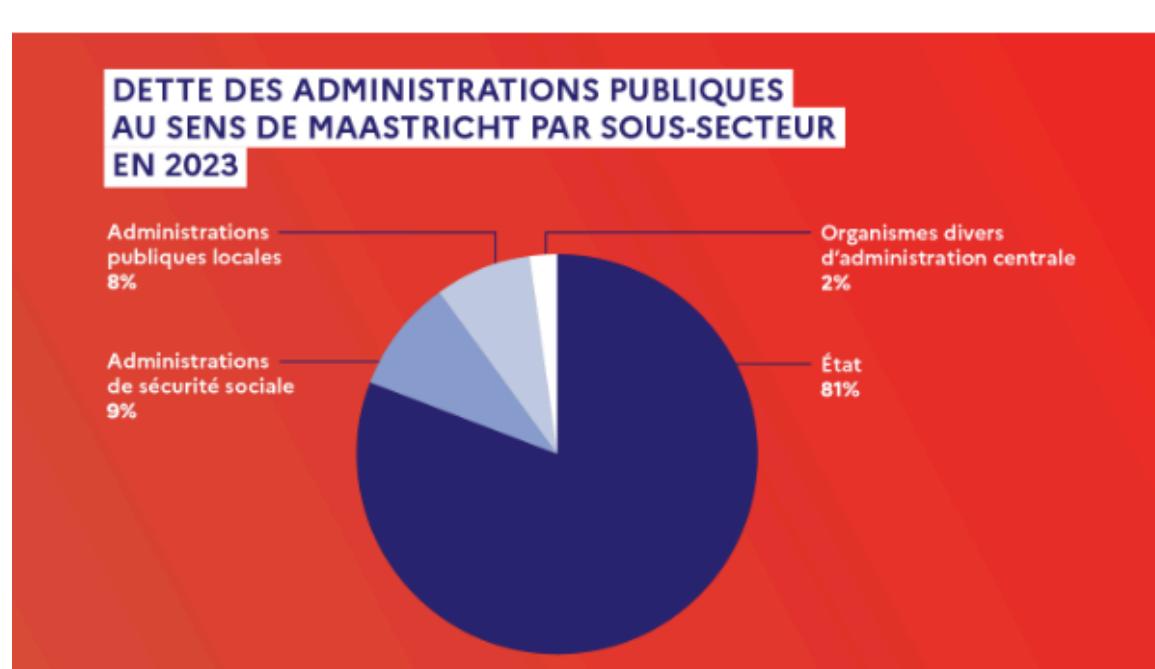
Le taux de l'inflation d'une année donnée est calculé à partir de la moyenne de l'évolution des prix à la consommation de l'année, publiée par l'Insee en janvier de l'année suivante.

Décryptage : Comprendre la dette publique



À la fin du premier trimestre 2025, la dette publique s'établit à 3 345,8 milliards d'euros, soit 114 % du PIB

La dette publique désigne l'ensemble des emprunts contractés par les administrations publiques qui ne sont pas encore remboursés.



Tous les ans, la France se dote d'un budget. Celui-ci correspond à l'ensemble de ses ressources d'une part, et de ses dépenses d'autre part :

✓ Les ressources proviennent principalement des impôts et taxes payés par les citoyens et les entreprises.

✓ Les dépenses correspondent à l'argent utilisé pour financer l'action publique : éducation, justice, police, transports, etc.

Depuis cinquante ans, les dépenses sont supérieures aux recettes : le budget est donc déficitaire.

Pour financer cette différence et permettre de continuer à financer l'action publique, la France contracte des emprunts. L'ensemble de ces emprunts constitue la dette publique.

Actuellement, la charge de la dette est devenue un poste de dépense important : elle représente en 2025 environ 9,5% du budget de l'état.

La dette publique en chiffres



114%
du PIB

Part de la dette publique de la France
(au sens de Maastricht à la fin du 1er trimestre 2025)

55
milliards
d'euros

Charge de la dette publique en 2025
(estimation)

5 000
euros

Augmentation de la dette publique
en France par seconde

© VIE-PUBLIQUE.FR - 2025

Dette publique au dernier trimestre 2024 en Europe

En % du PIB

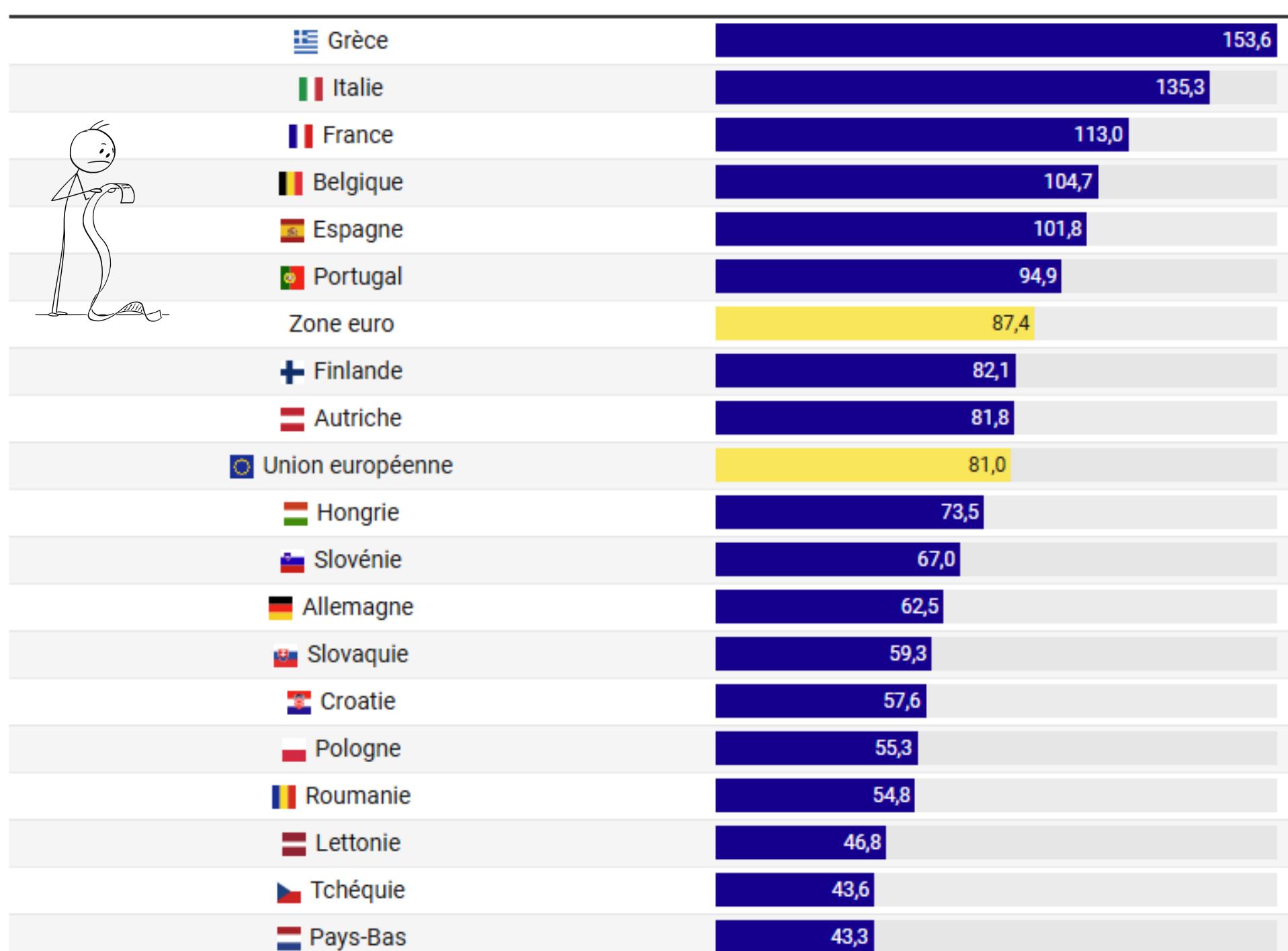


Tableau: Vie-publique.fr / DILA • Source: Eurostat • Télécharger les données • Crée avec Datawrapper

À la fin du quatrième trimestre 2024, le ratio de la dette brute des administrations publiques par rapport au PIB dans la zone euro s'est établi à une moyenne de 87,4%. Cette moyenne avait atteint 100% au premier trimestre 2021.

Cette baisse de la moyenne en zone euro est due à des améliorations des finances publiques très nettes dans certains pays européens : ainsi, l'Italie a réduit son endettement public de 159,6% au premier trimestre 2021 à 135,3% à la fin 2024, l'Espagne de 125,3% à 101,8% et le Portugal de 139,1% à 94,9%.

Dans cette même période, la France, quant à elle, s'est éloignée de la moyenne européenne. Elle n'a réduit son niveau d'endettement que de 117,9% à 113%.

Son ratio de dette est désormais le troisième le plus élevé de l'Union européenne, derrière l'Italie et la Grèce.

État des lieux des finances locales en 2025

COLLECTIVITES
LOCALES.
gouv.fr

Comme chaque année, l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale a publié, en juillet 2025, son rapport annuel dressant un état des lieux des finances des collectivités locales.

Après une année 2023 marquée par une nette dégradation financière, la situation reste difficile en 2024. Les dépenses de fonctionnement continuent de croître à un rythme plus soutenu que celui des recettes, entraînant, pour la deuxième année consécutive, une baisse du niveau d'épargne.

En 2024, les dépenses de fonctionnement progressent de 3,9 %, une hausse néanmoins moins marquée qu'en 2023 (+5,9 %), dans un contexte encore influencé par l'inflation. Pour les communes, la hausse est de +4,2 %, contre +5 % en 2023.

Les charges de personnel, qui représentent 37 % des dépenses de fonctionnement, poursuivent leur augmentation (+4,4 % en 2024), bien qu'un peu moins rapidement qu'en 2023 (+4,8 %) et 2022 (+5,1 %).

Du côté des recettes de fonctionnement, la progression est plus modérée : +2,2 % en 2024, contre +3,4 % en 2023 et +4,7 % en 2022, ce qui reste inférieur à la dynamique des dépenses (+3,9 %).

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) continue d'augmenter à un rythme modéré (+1,2 %), comme l'année précédente. Le bloc communal bénéficie d'une hausse plus significative : +3,3 % pour les communes et +2,4 % pour les EPCI, portée par un renforcement de 320 millions d'euros de leur DGF ainsi qu'une augmentation des dispositifs de péréquation et de compensation fiscale.

Un repli de l'épargne après plusieurs années de hausse

L'écart entre la progression des dépenses et celle des recettes entraîne mécaniquement une dégradation de l'épargne. Après plusieurs années de hausse, l'épargne brute des collectivités locales baisse à nouveau en 2024, enregistrant un recul de -7,3 %. Elle revient à un niveau inférieur à celui d'avant la crise sanitaire.

Entre 2015 et 2022 (à l'exception de 2020), les collectivités locales affichaient chaque année une capacité de financement. Mais depuis 2023, elles font face à un besoin de financement généralisé.

En 2024, ce besoin atteint 10 milliards d'euros, dont 35 % sont couverts par un prélèvement sur le fonds de roulement, entraînant une forte baisse de la trésorerie. Le reste est financé par un recours accru à l'endettement.

Projet de loi de finance 2026



La bataille des chiffres a déjà commencé pour ce PLF, entre 4,6 milliards d'euros d'après le gouvernement, et jusqu'à 8 milliards d'euros pour le président du Comité des finances locales André Laignel. Il reste que ce PLF, présenté sur le fil par Sébastien Lecornu, élaboré dans une incertitude politique totale, est loin d'être un simple budget « technique » et contient bien un certain nombre de mesures de nature à transformer un secteur ou des politiques publiques.

Les collectivités territoriales n'y échappent pas, et restent soumises à une forte contrainte. **Le Dilico** est bel et bien reconduit, et renommé « Dilico 2 » car le dispositif évolue bien plus que ce que ne laissait entendre le gouvernement qui annonçait un doublement du montant : une non restitution des recettes est désormais prévue si les collectivités dépensent plus que un point au-dessus de la croissance du PIB. Appelé à être profondément remanié, ce texte est néanmoins une base solide pour les parlementaires, qui ont désormais un peu plus de deux mois pour travailler et se prononcer sur un texte...

Article 31 : Fixation pour 2026 des montants de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des variables d'ajustement, rebudgétisation de la fraction régionale de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) « ex-DGF » sur un prélèvement sur recettes

Principale ressource de fonctionnement des collectivités, la dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente à périmètre courant et s'élève désormais à 32,5 milliards d'euros...parce que les régions récupèrent de la DGF à hauteur de 5,1 Mds d'euros ! Autrement, la DGF est bel et bien stabilisée à son niveau de 2025, à quelques 27,4 milliards d'euros.

Après 487 M€ de baisse en 2025, les « variables d'ajustement » continuent de connaître une forte baisse dans ce PLF, avec une minoration qui atteint 527 millions d'euros. Dans l'exposé des motifs, il est précisé que le montant de 2025 est reconduit, tout en ajoutant 40 millions d'euros au titre du relèvement des crédits de la dotation de solidarité aux collectivités victimes d'événements climatiques (DSEC).

Par ailleurs, les régions, qui avaient perdu leur DGF en 2018, voient bien une réintégration, au sein de la DGF, des montants attribués depuis 2018 sous forme de fractions de taxes sur la valeur ajoutée (TVA) pour un montant de 5,1 Mds€.

Plusieurs minorations de la DGF sont prévues dans cet article, notamment une «minoration pérenne du montant de la DGF des départements afin de tirer les conséquences des recentralisations de compétences sanitaires dans les départements de la Haute-Savoie et de l'Ille-et-Vilaine», pour un montant d'un peu plus de 1,8 millions d'euros.

Enfin, cet article vient minorer la compensation prévue, à compter de 2021, pour la perte de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) sur les locaux industriels de 0,25 point, de 1 à 0,75. C'est donc une réduction de 25 % de la compensation.

Article 32 : Modalités d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée

Il y a un an, le gouvernement avait proposé de réduire le taux de remboursement pour le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), ainsi que de réduire son champ d'application. La proposition, qui avait suscité un tollé, avait été supprimée par le Sénat. Mais cela n'a pas empêché l'exécutif de poursuivre sa réflexion sur le remboursement de la TVA aux collectivités locales.

Dans ce PLF, il est ainsi proposé un recentrage de l'assiette «dans une logique de retour au droit commun», sur les seules dépenses d'investissement. Par ailleurs, le calendrier évolue et il est prévu dans cet article que les versements du FCTVA seront «effectués l'année suivant la dépense d'investissement». D'après les évaluations préalables des articles du PLF, cette mesure pourrait rapporter près de 735 M€.





Adieu « DETR », « DPV » ou DSIL...place au « FIT », pour « Fonds d'investissement territorial » (FIT), qui regroupe désormais l'ensemble de ces dotations d'investissements. Depuis plusieurs mois, cette fusion des dotations semblait se confirmer, et est ainsi concrétisée.

C'était aussi une demande d'un certain nombre d'élus locaux, pour avoir un guichet unique d'accès aux dotations d'investissements.

Pour l'exécutif, cette « réforme constitue ainsi une avancée structurante dans le sens de la simplification des dispositifs de soutien à l'investissement des collectivités ».

Tout d'abord, l'attribution des dotations est confiée au préfet de département, comme pour la DETR.

L'article précise les collectivités éligibles au FIT, soit notamment les communes et intercos qualifiée de « rurales » par l'Insee, les communes et intercos d'Outre-Mer, respectivement de moins de 35 000 habitants et 150 000 habitants, les communes dont la part de population vivant en quartier politique de la ville (QPV) dépasse le seuil de 10 %.

Deux dérogations existent aussi pour les maîtres d'ouvrage désignés par une convention signée entre une commune ou un groupement éligible et le représentant de l'État, ou pour des projets bénéficiant à la population d'une commune ou d'un groupement éligible, même si la commune ou le groupement ne remplissent pas les conditions.

Article 75 : Ajustement du fonctionnement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO 1)

Taclé sévèrement par la Cour des comptes sur le fond et la forme il y a moins de deux semaines, le « Dilico » est corrigé par l'exécutif. L'exposé des motifs de cet article explicite qu'il vient « corriger certaines malfaçons ». L'erreur rédactionnelle « pouvant laisser supposer un caractère pluriannuel du dispositif » est corrigée. Par ailleurs, la mesure de gage visant les collectivités territoriales et l'État, qui avait été incorporée lors de l'examen au Sénat du PLF pour 2025 est supprimée, alors qu'elle aurait dû l'être avant l'examen du texte de l'an dernier en commission mixte paritaire.

Article 76 : Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO 2)

NEW!

Introduit par le Sénat lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2025, le « Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » était venu remplacé un mécanisme de mise en réserve largement dénoncé par les élus locaux devant permettre de générer 3 milliards d'euros d'économie. Ce « Dilico » était présenté comme moins rude pour les collectivités, avec un ciblage selon des critères de richesse, et prélèvement « seulement » 1 milliard d'euros, répartis à quasi part égales entre les communes, les EPCI, les départements et les régions. En 2025, il a prélevé 2127 collectivités.

Dans ce nouveau Dilico, le dispositif double son montant, et passe ainsi à 2 milliards d'euros. Il devrait donc concerner bien davantage de collectivités, notamment du bloc communal. La contribution se réparti ainsi :

- 720 M€ pour les communes, contre 250 M€ en 2025,
- 500 M€ pour les EPCI, contre 250 M€ en 2025,
- 280 M€ pour les départements, contre 220 M€ en 2025,
- 500 M€ pour les régions, contre 280 M€ en 2025.
-



La progression la plus importante concerne d'abord les communes, avec 188 % d'évolution, alors que les départements voient leur contribution progresser de 27 %.

Cet article modifie le seuil d'éligibilité au prélèvement des communes et des EPCI à fiscalité propre « afin de permettre de répartir le prélèvement sur un plus grand nombre de contributeurs ». Dans le Dilico 1, notamment pour les EPCI, le plafond fixé avait amené un certain nombre d'intercos à contribuer au-delà de ce qu'elles auraient vraiment dû le faire.





Rétrospective

Récapitulatif des résultats 2024

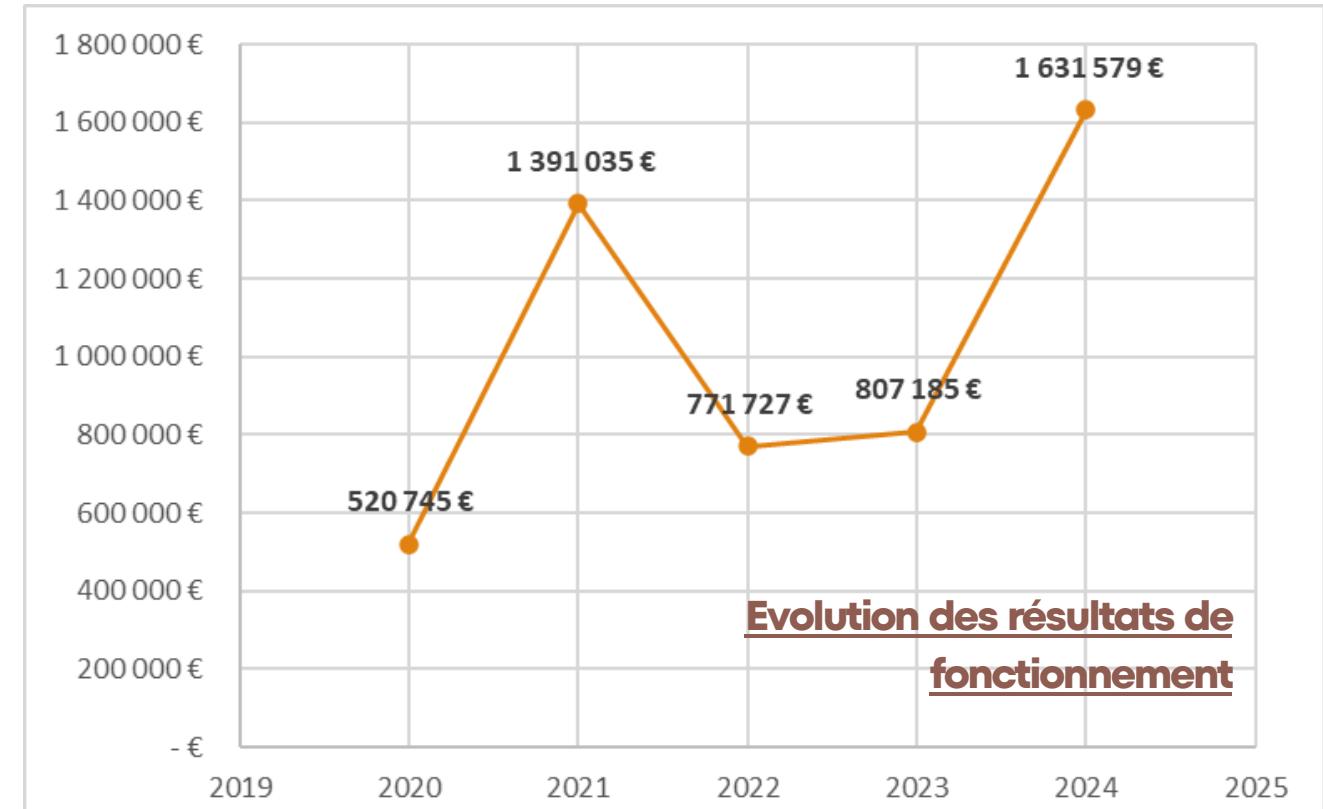
Fonctionnement	Commune	Réseau de chaleur	Commerces	Eau DSP	Assainissement DSP	Assainissement Régie	Consolidé
Recettes	9 910 281 €	53 112 €	245 477 €	261 983 €	646 931 €	288 334 €	11 406 117 €
Dépenses	8 660 036 €	42 486 €	257 707 €	183 969 €	276 435 €	353 905 €	9 774 538 €
A = Résultat de l'exercice	1 250 244 €	10 626 €	-12 230 €	78 013 €	370 496 €	-65 571 €	1 631 579 €
<i>B = Résultat antérieur reporté (002)</i>	<i>872 618 €</i>	<i>34 202 €</i>	<i>-15 420 €</i>	<i>20 058 €</i>	<i>132 712 €</i>	<i>132 538 €</i>	<i>1 176 708 €</i>
C = (A+B) Résultat à affecter	2 122 863 €	44 827 €	-27 650 €	98 071 €	503 209 €	66 967 €	2 808 287 €
Investissement	Commune	Réseau de chaleur	Commerces	Eau DSP	Assainissement DSP	Assainissement Régie	Consolidé
Recettes	3 053 819 €	55 503 €	212 915 €	304 399 €	363 458 €	156 955 €	4 147 049 €
Dépenses	3 378 194 €	33 740 €	137 174 €	325 306 €	316 155 €	145 446 €	4 336 015 €
D = Résultat de l'exercice	-324 375 €	21 763 €	75 741 €	-20 907 €	47 303 €	11 509 €	-188 967 €
<i>E = Résultat antérieur reporté (002)</i>	<i>1 375 868 €</i>	<i>16 510 €</i>	<i>-116 456 €</i>	<i>782 921 €</i>	<i>40 447 €</i>	<i>189 691 €</i>	<i>2 288 980 €</i>
F = (D+E) Résultat à affecter	1 051 493 €	38 272 €	-40 715 €	762 014 €	87 750 €	201 200 €	2 100 013 €
Résultat de clôture (C+F)	3 174 355 €	83 100 €	-68 366 €	860 086 €	590 958 €	268 167 €	4 908 301 €

Pour le fonctionnement, nous constatons une forte progression des résultats d'exercice. Toutefois, nous constatons deux résultats déficitaires sur les budgets commerce & assainissement régie.



Pour rappel, les budgets eau DSP et assainissement (régie & DSP) ont été clôturés en fin d'année 2024.

En investissement, le résultat est déficitaire de **188 967€** (contre 119 467€ en 2024). Le résultat de clôture est excédentaire de 2 288 980€.



Fonctionnement

Les recettes courantes (hors soldes financiers et exceptionnels) déduction faite des dépenses courantes permettent de générer l'épargne de gestion.

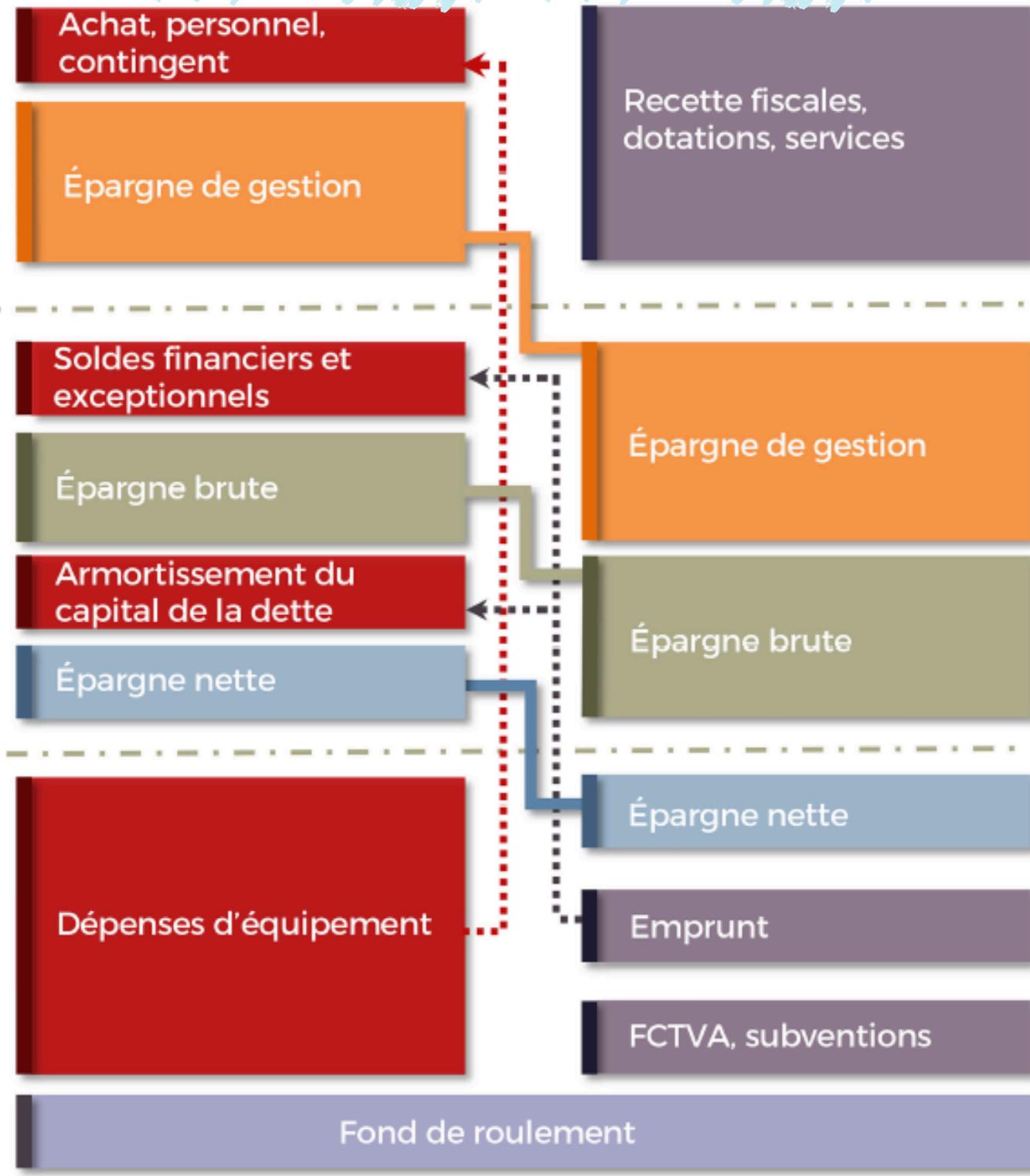
Épargnes & annuité

L'épargne de gestion permet le financement des soldes financiers et exceptionnels et génère une épargne brute.

Investissement

L'épargne brute permet le remboursement du capital de la dette et génère une épargne nette disponible pour le financement des investissements.

Cheminement & explication des notions financières



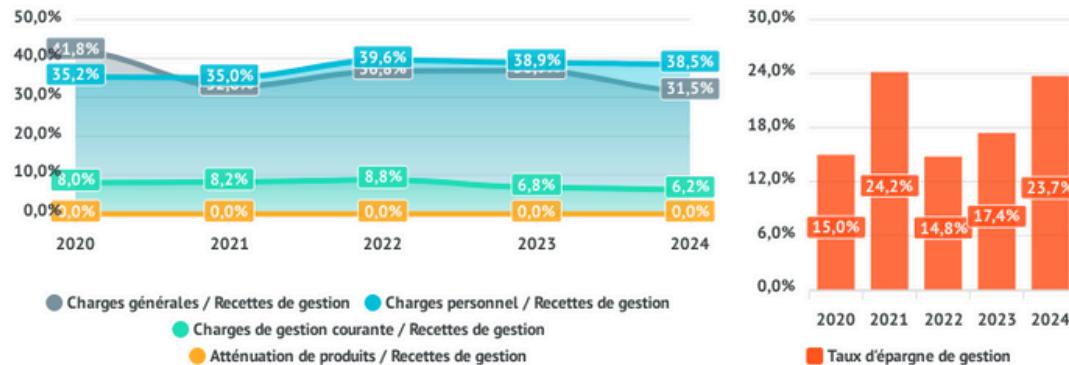
Grandes Masses Financières

Budget Principal

LIBELLE	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes Réelles de Fonctionnement	7 557 822 €	7 828 003 €	7 770 070 €	8 459 289 €	9 475 110 €
Recettes de gestion	7 305 135 €	7 709 625 €	7 647 586 €	8 333 261 €	8 652 860 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	6 365 753 €	5 967 299 €	6 631 024 €	7 033 262 €	6 727 299 €
Dépenses de gestion	6 211 847 €	5 845 898 €	6 516 022 €	6 883 573 €	6 600 718 €
Epargne de gestion	1 093 288 €	1 863 727 €	1 131 564 €	1 449 689 €	2 052 142 €
Intérêts de la dette (6611+18)	146 709 €	115 213 €	113 448 €	119 516 €	111 935 €
Soldes financiers exceptionnels et dotations	46 515 €	35 000 €	580 €	- 25 545 €	- 11 828 €
Epargne brute	993 094 €	1 783 514 €	1 018 696 €	1 304 627 €	1 928 379 €
Amortissement du capital de la dette (D16 hors 165-166-16449-16451)	464 227 €	376 041 €	418 398 €	469 008 €	458 244 €
Epargne nette	528 867 €	1 407 474 €	600 298 €	835 619 €	1 470 135 €
Dépenses d'investissement (hors D16)	2 376 293 €	4 063 779 €	3 198 726 €	3 114 265 €	2 320 124 €
Recettes d'investissement (yc cessions & hors R16)	1 542 831 €	2 017 615 €	1 053 575 €	1 537 825 €	1 525 858 €
Emprunts (R16)	- €	- €	2 240 000 €	1 000 000 €	- €
Emprunts (R16)			2 240 000 €	1 000 000 €	
Solde de clotûre reporté	2 487 445 €	2 182 850 €	1 544 161 €	2 239 307 €	2 498 486 €
Résultat de clôture (intégration report) au 31/12	2 182 850 €	1 544 161 €	2 239 307 €	2 498 486 €	3 174 355 €
Endettement au 31/12	5 352 945 €	4 976 905 €	6 798 507 €	7 329 499 €	6 871 255 €

Ratios de structure des dépenses

	2020	2021	2022	2023	2024	Strate (2024)
Charges générales / Recettes de gestion	41,8 %	32,6 %	36,8 %	36,9 %	31,5 %	24,2 %
Charges personnel / Recettes de gestion	35,2 %	35 %	39,6 %	38,9 %	38,5 %	48 %
Charges de gestion courante / Recettes de gestion	8 %	8,2 %	8,8 %	6,8 %	6,2 %	8,2 %
Atténuation de produits / Recettes de gestion	0,0 %	0,0 %	0 %	0 %	0,0 %	1,4 %
Taux d'épargne de gestion	15 %	24,2 %	14,8 %	17,4 %	23,7 %	18,2 %



Après une année 2022 marquée par un effet de ciseaux important — combinant hausse des dépenses et ralentissement des recettes — la collectivité poursuit sa progression financière. En 2024, le taux d'épargne de gestion atteint 23,7 %, un niveau nettement supérieur à celui constaté pour les communes de même strate.

L'épargne nette, c'est-à-dire l'épargne de gestion diminuée des remboursements en capital de la dette, mesure la capacité réelle de la collectivité à autofinancer ses investissements sans recourir à l'emprunt. Celle-ci demeure positive en 2024, traduisant une situation financière saine et une gestion budgétaire rigoureuse et équilibrée.

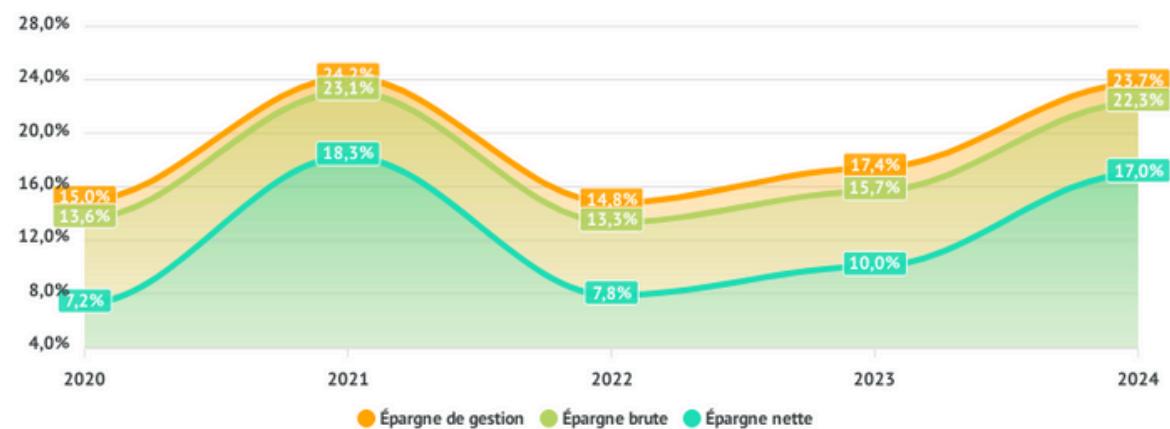
La structure des dépenses de la collectivité

apparaît assez atypique par rapport à celle observée dans la strate de comparaison. En effet, les communes de 5 000 à 10 000 habitants présentent généralement une répartition des dépenses davantage orientée vers les charges de personnel. À l'inverse, la collectivité se distingue par un recours plus important à la sous-traitance, ce qui se traduit par des charges à caractère général plus élevées.

Toutefois, le total cumulé des deux rubriques (charges de personnel et charges à caractère général) demeure légèrement inférieur à celui observé en moyenne pour les communes de la même strate.

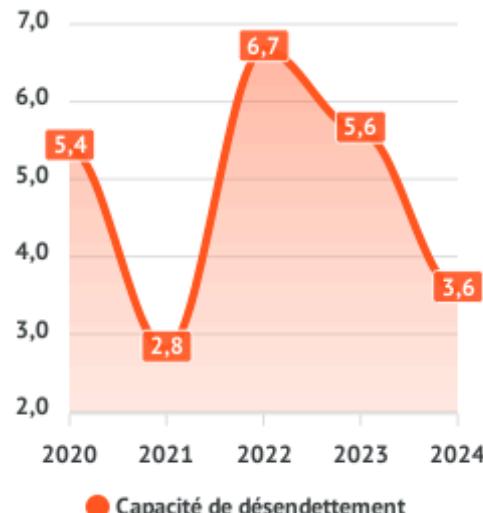
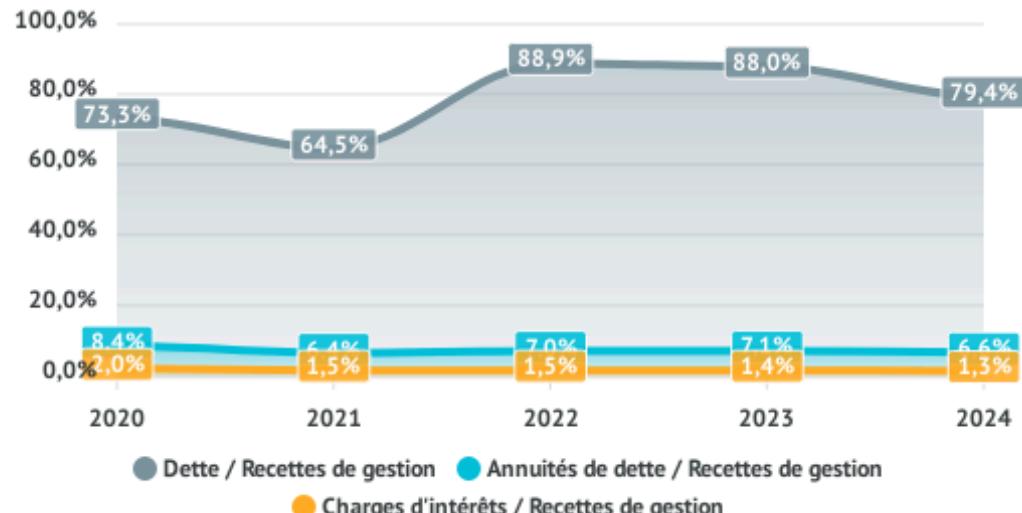
Taux d'épargne

	2020	2021	2022	2023	2024	Strate (2024)
Épargne de gestion	15 %	24,2 %	14,8 %	17,4 %	23,7 %	18,2 %
Épargne brute	13,6 %	23,1 %	13,3 %	15,7 %	22,3 %	17 %
Épargne nette	7,2 %	18,3 %	7,8 %	10 %	17 %	10,4 %



Ratios d'endettement

	2020	2021	2022	2023	2024
Dette / Recettes de gestion	73,3 %	64,5 %	88,9 %	88 %	79,4 %
Annuités de dette / Recettes de gestion	8,4 %	6,4 %	7 %	7,1 %	6,6 %
Charges d'intérêts / Recettes de gestion	2 %	1,5 %	1,5 %	1,4 %	1,3 %
Capacité de désendettement	5,4 %	2,8 %	6,7 %	5,6 %	3,6 %



En 2022, la collectivité a contractualisé un emprunt d'un montant global de 3,24 millions d'euros, débloqué en deux temps sur les exercices 2022 et 2023. L'année 2022, plus marquée par ce recours à l'emprunt, a entraîné une dégradation temporaire des ratios d'endettement, tout en demeurant à un niveau soutenable pour la collectivité.

Grâce à l'amélioration de l'épargne brute et à la progression des résultats financiers, ces ratios se sont nettement améliorés. En 2024, la capacité de désendettement s'établit à 3,6 années, traduisant une situation particulièrement favorable au regard des seuils de vigilance habituellement observés.

On observe par ailleurs que, malgré l'emprunt inscrit au budget principal, les charges financières et l'annuité de la dette demeurent modérées et ne pèsent que faiblement sur les recettes de gestion, témoignant d'une gestion prudente et équilibrée de l'endettement.

Projection des résultats



La prévision budgétaire permet d'assurer une gestion rigoureuse et anticipée des finances communales. Elle constitue un outil essentiel pour suivre l'évolution des dépenses et des recettes tout au long de l'exercice. L'atterrissement de fin d'année revêt une importance particulière, car il permet de mesurer la justesse des prévisions initiales, d'identifier les écarts éventuels et de garantir l'équilibre budgétaire avant la clôture de l'exercice. Une bonne maîtrise de cette étape conditionne la préparation sereine du budget suivant.

FONCTIONNEMENT - RESULTAT PREVISIONNEL

Budget	Dépenses	Recettes	Résultat exercice	Résultat clôture	Rappel Résultat de l'exercice N-1	Rappel Résultat clôture de l'exercice N-1
Commune	8 289 512 €	8 623 896 €	334 383 €	2 775 493 €	1 250 244 €	2 122 863 €
Eau	25 000 €	25 000 €	- €	- €		
Commerce	317 916 €	297 063 €	- 20 853 €	- 48 503 €	- 12 230 €	- 27 650 €
Réseau de chaleur	48 005 €	53 341 €	5 336 €	25 163 €	10 626 €	44 828 €
	Totaux	318 866 €	2 752 154 €		1 248 640 €	2 140 040 €

INVESTISSEMENT - RESULTAT PREVISIONNEL

Budget	Dépenses	Recettes	Résultat exercice	Résultat clôture	Rappel Résultat clôture de l'exercice N-1
Commune	3 274 949 €	1 859 817 €	-1 415 132 €	687 324 €	1 051 493 €
Eau	300 000 €	300 000 €	- €	- €	
Commerce	104 370 €	283 701 €	179 330 €	138 615 €	- 40 715 €
Réseau de chaleur	25 547 €	60 503 €	34 956 €	73 229 €	38 272 €
	Totaux	-1 200 846 €	899 168 €		1 049 050 €

En premier abord, nous pouvons constater des résultats d'exercice globalement excédentaires, mais en forte diminution par rapport à l'exercice 2024.

Nous avons un budget « réseau de chaleur » toujours excédentaire, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le budget « commerce » est de nouveau excédentaire en investissement, et le report déficitaire constaté depuis quelques années est désormais nul, puisqu'il sera probablement excédentaire à l'issue de l'exercice 2025. Comme annoncé, ce déficit n'était que transitoire et s'expliquait par l'opération du restaurant de Fougères sur bièvre, qui avait fortement impacté ce budget.



Toutefois, en fonctionnement, nous allons de nouveau constater un déficit, et ce budget ne pourra connaître un équilibre qu'en cas de versement d'une subvention d'équilibre émanant du budget principal de la commune.

Enfin, pour Le budget de la commune, les sections d'investissement et de fonctionnement affichent des résultats en nette diminution. Cela s'explique notamment par le **versement de 70 % des excédents** liés au transfert de la compétence « eau et assainissement », soit **735 675€** en investissement et **434 860€** en fonctionnement.



Ces deux éléments sont importants, car ils déséquilibrent la vision comparative des résultats entre 2024 et 2025, notamment pour la section de fonctionnement. L'interprétation des ratios devra donc être nuancée, car une lecture brute de ces indicateurs, sans prise en compte de cette dépense exceptionnelle, pourrait laisser apparaître une forte dégradation des comptes et de la situation budgétaire de la collectivité, ce qui ne serait pas le cas.

Cette dépense exceptionnelle sera compensée par l'intégration de ces excédents dans le résultat de clôture, mais qui ne peuvent être intégrés dans le calcul des ratios.

Résultat d'exercice en retirant le versement des excédents dans le cadre du transfert de compétence

- **802 157 €** Fonctionnement
- **- 679 458 €** Investissement
- **+ 122 699 €** Consolidé

Grandes Masses Financières

Budget Principal

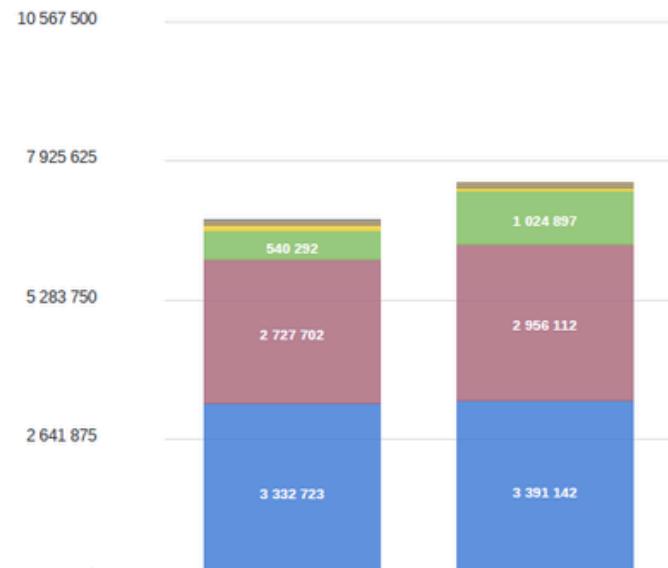
14

LIBELLE	2022	2023	2024	2025
Recettes Réelles de Fonctionnement	7 770 070 €	8 459 289 €	9 475 110 €	8 503 182 €
Recettes de gestion	7 647 586 €	8 333 261 €	8 652 860 €	8 492 855 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	6 631 024 €	7 033 262 €	6 727 299 €	7 479 132 €
Dépenses de gestion	6 516 022 €	6 883 573 €	6 600 718 €	7 373 651 €
Epargne de gestion	1 131 564 €	1 449 689 €	2 052 142 €	1 119 204 €
Intérêts de la dette (6611+18)	113 448 €	119 516 €	111 935 €	101 000 €
Soldes financiers exceptionnels et dotations	580 €	-	25 545 €	-
Epargne brute	1 018 696 €	1 304 627 €	1 928 379 €	1 024 050 €
Amortissement du capital de la dette (D16 hors 165-166-16449-16451)	418 398 €	469 008 €	458 244 €	465 000 €
Epargne nette	600 298 €	835 619 €	1 470 135 €	559 050 €
Dépenses d'investissement (hors D16)	3 198 726 €	3 114 265 €	2 320 124 €	2 789 616 €
Recettes d'investissement (yc cessions & hors R16)	1 053 575 €	1 537 825 €	1 525 858 €	799 816 €
Emprunts (R16)	2 240 000 €	1 000 000 €	- €	- €
Emprunts (R16)	2 240 000 €	1 000 000 €		
Solde de clotûre reporté	1 544 161 €	2 239 307 €	2 498 486 €	4 893 566 €
Résultat de clôture (intégration report) au 31/12	2 239 307 €	2 498 486 €	3 174 355 €	3 462 816 €
Endettement au 31/12	6 798 507 €	7 329 499 €	6 871 255 €	6 871 255 €

Recettes de fonctionnement (En €)



Dépenses de fonctionnement (En €)

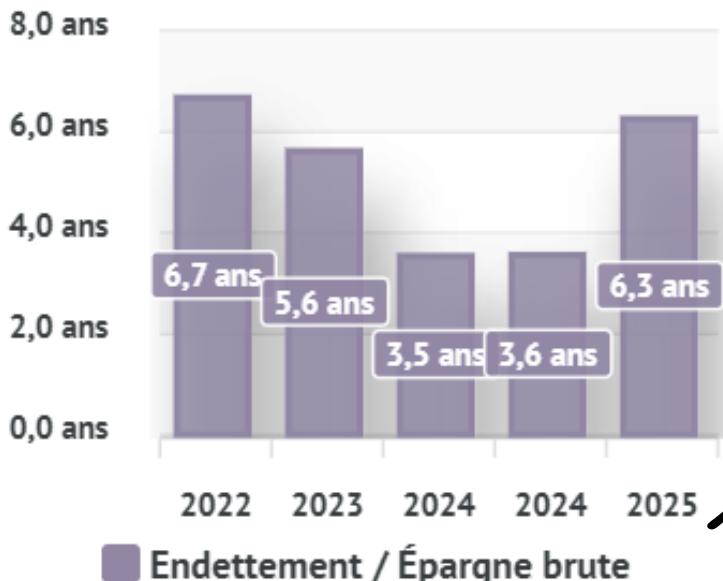


- Impôts locaux
- Dotations & participations (R74)
- Produits financiers (R73)
- Autres recettes d'investissement

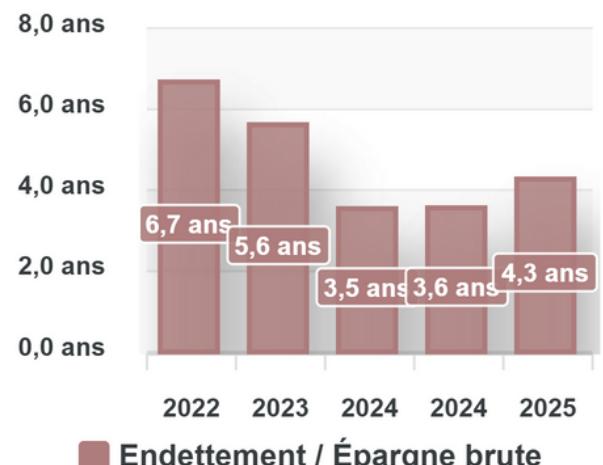
- Autres impôts et taxes
- Atténuations de charges (R013)
- Produits exceptionnels (R77)
- Excédent de fonctionnement

- Dépenses de personnels
- Gestion courante (R75)
- Charges financières (D66)
- Déficit de fonctionnement

- Charges à caractère général (D011)
- Atténuations de charges (R013)
- Autres dépenses



La diminution projetée des résultats de fonctionnement entraîne mécaniquement une baisse de l'épargne brute de gestion.



Le graphique ci-contre, construit sur la même base que celui présenté ci-dessus, exclut le versement de l'excédent de fonctionnement intervenu dans le cadre du transfert de compétence. Il permet d'appréhender plus précisément la situation financière en comparaison avec l'exercice antérieur.

Mode de financement - Épargne

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025
Épargne gest° / Recettes gest°	14,8%	17,4%	23,7%	18,8%
Épargne brute / Recettes gest°	13,3%	15,7%	22,4%	17,6%
Taux d'autofinancement	19,0%	27,9%	63,9%	50,3%
Résultat de clôture (en K€)	2 239	2 525	3 206	4 673



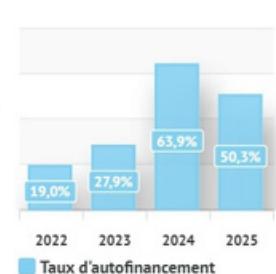
Epargne brute réelle (en intégrant le versement des excédents)

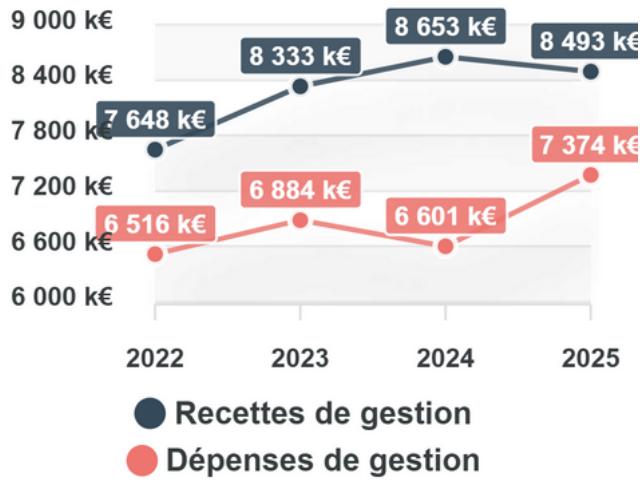


Mode de financement - Épargne

	CA 2022	CA 2023	CAP 2024	CAP 2025
Épargne gest° / Recettes gest°	14,8%	17,4%	23,7%	18,8%
Épargne brute / Recettes gest°	13,3%	15,7%	22,4%	17,6%
Taux d'autofinancement	19,0%	27,9%	63,9%	50,3%
Résultat de clôture (en K€)	2 239	2 525	3 176	4 673

Epargne brute recalculée
(en retirant le versement
des excédents)

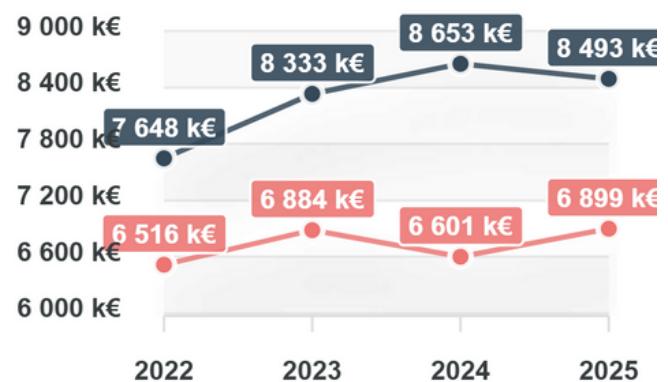




Epargne brute réelle (en intégrant le versement des excédents)



Epargne brute réelle (en retirant le versement des excédents)



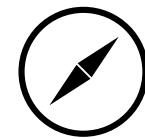
Avec l'intégration du versement des excédents, soit **474 860€** en section de fonctionnement, on constate un effet ciseaux marqué, la courbe des dépenses progressant nettement plus rapidement que celle des recettes de la collectivité.

Cette dépense exceptionnelle et conjoncturelle tend toutefois à biaiser l'interprétation de la situation financière réelle de la collectivité.

En neutralisant ce versement, l'écart entre recettes et dépenses apparaît plus modéré et cohérent avec l'évolution observée depuis 2023.



L'effet ciseaux en finance publique ou en gestion budgétaire désigne une situation où les dépenses augmentent plus vite que les recettes, créant ainsi un déséquilibre croissant entre les deux.



Budgets Annexes

Budget Commerce



Évaluation des charges et hypothèses retenues :

L'évaluation des charges a été réalisée à moyen constant, sans prise en compte de variation significative des coûts liés à l'inflation ou à l'évolution des services.

Concernant les recettes locatives, les loyers des commerces ont été estimés dans l'hypothèse que les biens ne seront pas cédés au cours de la période analysée.

Par ailleurs, deux emprunts arrivant à échéance respectivement en 2026 et 2028 ont été intégrés et pris en compte dans le scénario prévisionnel, afin de refléter de manière réaliste l'évolution de la charge de la dette et de la capacité d'autofinancement.

Chapitre	Libellé	2023	2024	Anticipé 2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Total dépenses réelles fonctionnement	91 828 €	45 142 €	34 215 €	31 391 €	30 556 €	30 272 €	30 302 €	30 025 €
	Opérations d'ordre	199 433 €	212 565 €	283 701 €	106 634 €	106 634 €	106 634 €	105 279 €	105 279 €
	Total des dépenses de fonctionnement	291 260 €	257 707 €	317 916 €	138 025 €	137 190 €	136 906 €	135 581 €	135 304 €
	Total des recettes fonctionnement	262 662 €	176 335 €	266 072 €	107 033 €	107 198 €	106 915 €	106 175 €	106 175 €
	Opérations d'ordre	13 178 €	69 143 €	30 991 €					
	Total des recettes de fonctionnement	275 840 €	245 477 €	297 063 €	138 024 €	138 189 €	137 906 €	137 166 €	137 166 €
	Résultat issue de l'exercice (+ si excédentaire - si déficitaire)	-15 420 €	-12 230 €	-20 853 €	0 €	1 000 €	1 000 €	1 586 €	1 863 €

Chapitre	Libellé	2023	2024	Anticipé 2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Total dépenses réelles investissement	96 014 €	68 031 €	73 379 €	69 077 €	75 392 €	72 081 €	60 586 €	60 704 €
	Opérations d'ordre	13 178 €	69 143 €	30 991 €	30 991 €	30 991 €	30 991 €	30 991 €	30 991 €
	Total des dépenses de investissement	109 192 €	137 174 €	104 370 €	100 068 €	106 384 €	103 072 €	91 577 €	91 695 €
	Total des recettes d'investissement	46 482 €	350 €	0 €					
	Opérations d'ordre	199 433 €	212 565 €	283 701 €	106 634 €	106 634 €	106 634 €	105 279 €	105 279 €
	Total des recettes de investissement	245 914 €	212 915 €	283 701 €	106 634 €	106 634 €	106 634 €	105 279 €	105 279 €
	Résultat issue de l'exercice (+ si excédentaire - si déficitaire)	136 722 €	75 741 €	179 330 €	6 566 €	250 €	3 562 €	13 702 €	13 584 €
	Résultat issue de l'exercice consolidé (F+I) (+ si excédentaire - si déficitaire)	121 302 €	63 511 €	158 478 €	6 566 €	1 250 €	4 562 €	15 287 €	15 447 €
	Report antérieur (F+I)	- 253 178 €	- 131 876 €	-	68 366 €	90 112 €	96 678 €	97 928 €	102 489 €
	Résultat de clôture consolidé (F+I) (+ si excédentaire - si déficitaire)	-131 876 €	-68 366 €	90 112 €	96 678 €	97 928 €	102 489 €	117 776 €	133 223 €

Budget Réseau de chaleur

18

Analyse du budget du réseau de chaleur

Le budget du réseau de chaleur ne présente pas de difficulté majeure.

La délégation de service public a été renouvelée en 2025. À ce jour, aucun investissement n'est programmé, et les charges ainsi que les recettes de fonctionnement varient très peu d'un exercice à l'autre.

Les projections budgétaires font apparaître des résultats excédentaires, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

La consolidation des deux sections laisse apparaître un solde global excédentaire d'environ **187 276€** à l'horizon 2030.

Chapitre	Libellé	2023	2024	Anticipé 2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Total dépenses réelles fonctionnement	2 012 €	6 983 €	12 502 €	1 755 €	1 667 €	1 577 €	1 485 €	1 393 €
	Opérations d'ordre	35 448 €	35 503 €	35 503 €	35 503 €	35 503 €	35 503 €	35 503 €	35 503 €
	Total des dépenses de fonctionnement	37 460 €	42 486 €	48 005 €	37 258 €	37 170 €	37 080 €	36 988 €	36 896 €
Chapitre	Libellé	2023	2024	Anticipé 2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Total des recettes fonctionnement	25 029 €	24 727 €	24 956 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
	Opérations d'ordre	27 841 €	28 385 €	28 385 €	28 385 €	28 385 €	28 385 €	28 385 €	28 385 €
	Total des recettes de fonctionnement	52 870 €	53 112 €	53 341 €	53 385 €	53 385 €	53 385 €	53 385 €	53 385 €
	Résultat issue de l'exercice (+ si excédentaire - si déficitaire)	15 410 €	10 626 €	5 336 €	16 127 €	16 215 €	16 305 €	16 397 €	16 489 €
Chapitre	Libellé	2023	2024	Anticipé 2025	2026	2027	2028	2029	2030
2	Immobilisation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
1641	Remboursement Emprunt	5 271 €	5 355 €	5 450 €	5 228 €	5 617 €	5 706 €	5 798 €	5 890 €
	Total dépenses réelles investissement	5 271 €	5 355 €	5 450 €	5 228 €	5 617 €	5 706 €	5 798 €	5 890 €
	Opérations d'ordre	27 841 €	28 385 €	20 097 €	28 385 €	28 385 €	28 385 €	28 385 €	28 385 €
	Total des dépenses de investissement	33 112 €	33 740 €	25 547 €	33 613 €	34 002 €	34 091 €	34 183 €	34 275 €
Chapitre	Libellé	2023	2024	Anticipé 2025	2026	2027	2028	2029	2030
10	Dotation, Fonds divers & réserve	0 €	20 000 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
13	Subvention reçue	9 254 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
1641	Emprunt	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes d'investissement	9 254 €	20 000 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Opérations d'ordre	35 448 €	35 503 €	35 503 €	35 503 €	35 503 €	35 503 €	35 503 €	35 503 €
	Total des recettes de investissement	44 702 €	55 503 €	60 503 €	35 503 €	35 503 €	35 503 €	35 503 €	35 503 €
	Résultat issue de l'exercice (+ si excédentaire - si déficitaire)	11 590 €	21 763 €	34 956 €	1 890 €	1 501 €	1 412 €	1 320 €	1 228 €
	Résultat issue de l'exercice cosolidé (F+I) (+ si excédentaire - si déficitaire)	27 000 €	32 389 €	40 292 €	18 017 €	17 716 €	17 717 €	17 717 €	17 717 €
	Report antérieur (F+I)	43 711 €	50 711 €	58 100 €	98 392 €	116 409 €	134 125 €	151 842 €	169 559 €
	Résultat de clôture cosolidé (F+I) (+ si excédentaire - si déficitaire)	70 711 €	83 100 €	98 392 €	116 409 €	134 125 €	151 842 €	169 559 €	187 276 €

Budget Eau



Depuis le 1er janvier 2025, la compétence eau et assainissement est devenue communautaire.

Dans le cadre de son projet de sécurisation de l'eau, et dans la continuité des travaux déjà engagés par la collectivité, une convention a été mise en place afin de permettre à la collectivité de poursuivre la réalisation du projet et d'assurer la gestion du budget correspondant.

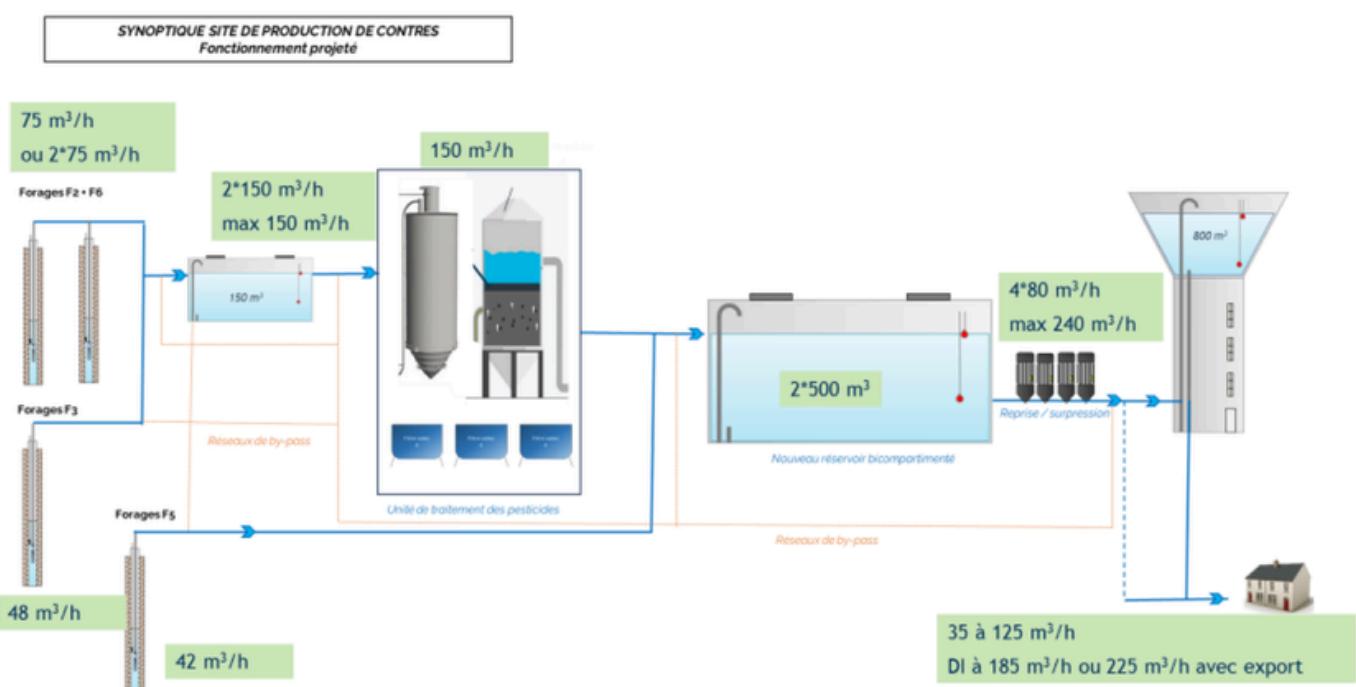
Toutefois, l'ensemble des dépenses engagées est remboursé à l'euro près par la communauté de communes.

Le budget est donc présenté à l'équilibre, tant en investissement qu'en fonctionnement. Les recettes sont soit perçues directement par la communauté de communes, soit reversées par la collectivité en fonction des modalités prévues par la convention.

En investissement, la collectivité poursuit la dernière phase de son projet, estimée à 4 M€.

Ce projet a déjà bénéficié d'une subvention DETR d'un montant de 1,6 M€, étalée sur les exercices 2025, 2026 et 2027.

Par ailleurs, des demandes de subventions complémentaires sont actuellement en cours auprès de l'Agence de l'eau et du Département.



Source : MOE, HADES

Budget Commune - Fonctionnement



La maîtrise des dépenses et la recherche d'économies

La commune poursuit une politique rigoureuse de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, dans un contexte financier marqué par la hausse des coûts de l'énergie, des matières premières et des charges générales.

Cette gestion prudente repose sur une recherche constante d'économies et d'optimisation des ressources, sans compromettre la qualité du service rendu aux habitants. Chaque dépense est ainsi examinée avec attention afin d'en garantir la pertinence et la soutenabilité dans la durée.

Les efforts portent notamment sur la rationalisation des consommations énergétiques, ou la renégociation de contrats lorsque cela est possible. La commune veille également à prioriser ses investissements, en orientant les moyens disponibles vers les projets les plus structurants et les plus utiles à la population.



Cette démarche s'inscrit dans une volonté de bonne gestion des deniers publics et de pérennisation de l'équilibre budgétaire, tout en maintenant un niveau de service public conforme aux attentes des administrés.

Par ailleurs, la collectivité a engagé et continuera de développer un plan d'économies global, visant à identifier et à mettre en œuvre toutes les actions susceptibles de réduire durablement les charges de fonctionnement. Ce plan repose sur une analyse fine des dépenses, une rationalisation des achats, ainsi qu'une recherche permanente d'écogestes et de pratiques responsables au sein des services municipaux. Ces efforts traduisent la volonté de la commune d'inscrire son action dans une démarche d'efficience et de sobriété budgétaire.

Les charges à caractère général



Intégration d'un plan d'économie (25 000€ / an)



Intégration fin de la mission d'archivage du CDG => 42 500 pour l'année 2025



Hausse des contrats de maintenance au global (+1,5%)



Hausse du contrat d'assurance (dommage aux biens) + 25 000€



 Le budget voirie s'élève à 350 000 € sur la durée de la période considérée (2026-2030), dont :

- 250 000 € consacrés aux travaux de voirie (entretien, réfection et aménagements),
- 100 000 € destinés à l'acquisition de fournitures de voirie (matériaux, signalisation, petits équipements, etc.).



Autres charges courantes



Intégration de la participation de la collectivité au frais de fonctionnement du cinéma à partir de l'année 2026.

+ 75 000€ / an



Le transfert de compétence a entraîné le versement des excédents sur l'exercice 2025, pour un montant de 468 000 €.

Ce montant sera déduit à compter de l'exercice 2026.



Les charges de personnel



	2022	2023	2024	2025	2026 à 2030
Administration	20,17	18,46	18,05	16,48	17,11
Affaires scolaires	27,48	32,24	31,35	29,05	29,00
Culture / Sport / Social	4,07	5,66	6,27	5,27	5,27
Service technique	24,00	24,11	25,56	24,89	24,50
Police Municipale	2,11	3,11	3,00	3,00	3,00
	77,83	83,58	84,23	78,69	78,88

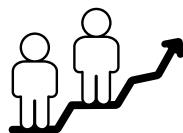
NOMBRE D'ETP



Evolution Masse salariale en k€

Évolution des charges de personnel

Les estimations liées aux charges de personnel montrent une évolution à la hausse chaque année. En année pleine, le poste de Directeur des services techniques a été intégré, contribuant à cette progression.



Les dépenses de personnel ont déjà été fortement impactées par les augmentations successives de la valeur du point d'indice intervenues en 2022 et 2023.

Par ailleurs, les charges de personnel seront également majorées en raison de la hausse du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), estimée à +3 % sur la période 2025 à 2028.

Enfin, il convient d'ajouter l'effet de l'évolution des carrières et des avancements d'échelons des agents, qui contribuent également à la progression globale de la masse salariale.

Le scénario retenu repose sur une hypothèse haute, intégrant l'ensemble de ces paramètres afin d'assurer une projection prudente et réaliste de l'évolution des charges de personnel sur les exercices à venir.



	Réalisé	Anticipé			Projection			2030
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Remboursement des charges	64	146 103 €	104 848 €	55 321 €	55 000 €	50 000 €	50 000 €	45 000 €
Produits de services	70	381 388 €	498 224 €	475 674 €	480 000 €	484 800 €	489 648 €	494 544 €
Impôts & taxes	73	1 871 245 €	1 907 605 €	1 866 733 €	1 812 872 €	1 812 872 €	1 812 872 €	1 812 872 €
Fiscalités locales	731	3 682 594 €	3 757 715 €	3 806 462 €	3 783 969 €	3 800 000 €	3 800 000 €	3 800 000 €
Dotations et participations	74	2 037 887 €	2 211 898 €	2 160 593 €	2 160 593 €	2 149 975 €	2 139 463 €	2 139 463 €
Autres produits de gestion courante	75	214 045 €	172 570 €	128 072 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Total recettes de gestion		8 333 261 €	8 652 860 €	8 492 855 €	8 442 434 €	8 447 647 €	8 441 983 €	8 441 879 €
								8 446 825 €



Les prévisions pour l'exercice à venir se situent sur une base proche de celle de 2025, tout en marquant un léger recul par rapport aux années antérieures.

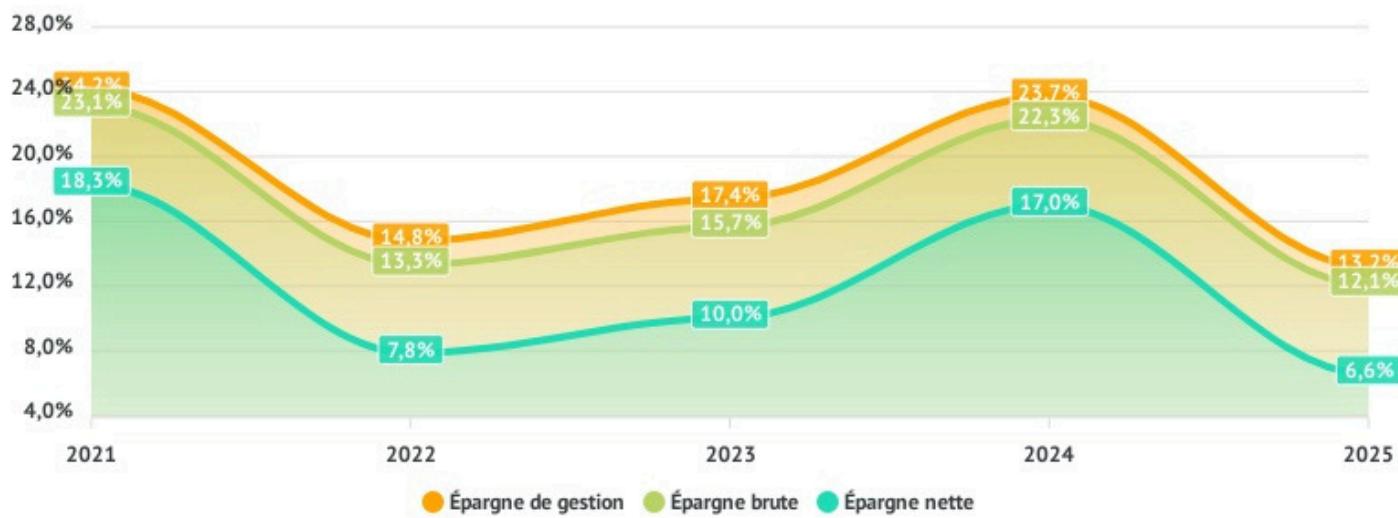
Compte tenu du contexte politique et économique actuel, la collectivité a retenu une approche particulièrement prudente dans l'estimation de ses recettes de fonctionnement. En effet, plusieurs incertitudes pèsent sur les financements extérieurs :

- ✓ Baisse des dotations de l'État,
- ✓ Réduction des fonds de péréquation versés par le Département et la Communauté de communes.

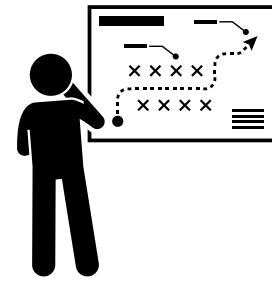
De plus, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) n'a pas été intégrée dans les prévisions à ce stade, le dispositif ayant récemment évolué. Le nouveau pacte fiscal et financier déterminera probablement les montants alloués pour la nouvelle période de contractualisation.

Taux d'épargne

	2021	2022	2023	2024	2025
● Épargne de gestion	24,2 %	14,8 %	17,4 %	23,7 %	13,2 %
● Épargne brute	23,1 %	13,3 %	15,7 %	22,3 %	12,1 %
● Épargne nette	18,3 %	7,8 %	10 %	17 %	6,6 %



Budgets Commune - Investissement



Investissement et programmation pluriannuelle

Pour la période à venir, et compte tenu du contexte électoral, les prévisions d'investissement ont été établies avec prudence. Ainsi, seuls les projets déjà identifiés ont été intégrés, à hauteur de 2 millions d'euros pour l'année 2026 et de 2,5 millions d'euros par an pour le reste de la période.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) du mandat en cours étant désormais achevé, il conviendra d'en élaborer un nouveau dès l'installation de la future équipe municipale, afin de définir précisément les orientations stratégiques et financières du prochain mandat.

Dans un contexte politique et économique toujours incertain, la collectivité a également fait preuve de prudence dans l'évaluation des financements externes. Le taux moyen de subvention retenu pour les projets a ainsi été fixé à 20 %, afin de rester sur des hypothèses réalistes et sécurisées.



Pour 2026, seules les opérations en cours seront achevées, conformément au PPI actuel. Des enveloppes reconduites sont prévues pour l'acquisition de matériel par les services.

Les ajustements budgétaires se feront lors du Budget Supplémentaire, après l'installation de la nouvelle équipe municipale, afin d'intégrer les orientations et besoins définis.

Le montant prévu pour la voirie sera réajusté en conséquence, selon les priorités et besoins à venir.

	Somme de Montant TTC
Contres	792 079,20 €
EHPAD - Salle de répétition / Auditorium	450 000,00 €
Réhabilitation du Gymnases Cerdan - Couverture de terrains de tennis	300 000,00 €
Video protection Contres (Adaptation informatisation)	42 079,20 €
Feings	32 524,80 €
Video protection Feings	32 524,80 €
Fougères	68 774,40 €
Video protection Fougères	68 774,40 €
Ouchamps	39 962,40 €
Video protection Ouchamps 7 caméras	39 962,40 €
Thenay	250 986,40 €
Aménagement service technique Thenay	50 000,00 €
Eglise de Thenay	40 000,00 €
Phages - Thenay	100 000,00 €
Video protection Thenay 14 caméras	60 986,40 €
LCS	815 672,80 €
Acquisition matériels techniques (récurrent)	20 000,00 €
Acquisition terrains + bâtiments (opportunité)	50 000,00 €
Batiment travaux (récurrent)	25 000,00 €
Contrat chauffage - Investissement	69 600,00 €
Divers école	10 000,00 €
Divers voiries (Récurrent)	300 000,00 €
Récurrent matériel sport	15 000,00 €
Acquisition matériels Administration & informatique - Récurrent	15 000,00 €
Divers (disponible)	311 072,80 €
Total général	2 000 000,00 €

LIBELLE	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes de gestion	8 652 860 €	8 492 855 €	8 442 434 €	8 447 647 €	8 441 983 €	8 441 879 €	8 446 825 €
Dépenses de gestion	6 600 718 €	7 373 651 €	6 931 896 €	6 968 040 €	6 978 257 €	7 039 878 €	7 132 931 €
Epargne de gestion	2 052 142 €	1 119 204 €	1 510 538 €	1 479 607 €	1 463 726 €	1 402 001 €	1 313 894 €
Intérêts de la dette (6611+18)	111 935 €	101 000 €	90 392 €	80 662 €	71 267 €	64 069 €	57 318 €
Intérêts de la dette (6611+18)	111 935 €	101 000 €	90 392 €	80 662 €	71 267 €	64 069 €	57 318 €
Solde financiers	- 11 828 €	5 846 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Epargne brute	1 928 379 €	1 024 050 €	1 430 146 €	1 408 945 €	1 402 459 €	1 347 932 €	1 266 576 €
Amortissement du capital de la dette (D16 hors 165-166-16449-16451)	458 244 €	465 000 €	470 267 €	462 602 €	417 175 €	379 536 €	382 833 €
Epargne nette	1 470 135 €	559 050 €	959 879 €	946 343 €	985 284 €	968 396 €	883 743 €
Dépenses d'investissement (hors D16)	2 320 124 €	2 789 616 €	2 000 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €
Recettes d'investissement (yc cessions & hors R16)	1 525 858 €	799 816 €	815 000 €	815 000 €	815 000 €	815 000 €	815 000 €
Emprunts (R16)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Solde de clotûre reporté	2 498 486 €	4 893 566 €	3 462 816 €	3 237 695 €	2 499 038 €	1 799 322 €	1 082 718 €
Résultat de clôture (intégration report)	3 174 355 €	3 462 816 €	3 237 695 €	2 499 038 €	1 799 322 €	1 082 718 €	281 461 €
Endettement au 31/12	6 871 255 €	6 407 090 €	5 936 823 €	5 474 221 €	5 057 046 €	4 677 510 €	4 294 677 €



Désendettement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	2026	2027	2028	2029	2030
Capacité de désendettement	5,4	2,8	6,7	5,6	3,6	6,3	4,2	3,9	3,6	3,4	3,3



Endettement en k€

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	2026	2027	2028	2029	2030
Endettement	5 353	4 977	6 799	7 329	6 871	6 407	5 937	5 474	5 057	4 678	4 295



Malgré la baisse de l'épargne brute, la collectivité parvient à maintenir son ratio de désendettement en dessous de 4 années.

Cette situation traduit une gestion maîtrisée : avec un niveau d'investissement d'environ 2,5 millions d'euros et sans recours à l'emprunt, la collectivité conserve un ratio de désendettement à un niveau satisfaisant.